



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 8

L'expertise en bâtiment : analyse d'un cas pratique

*Appréciation et difficultés liées au rapport du point de vue du juge du fond
Les fondamentaux de l'expertise en bâtiment*

Vendredi 22 septembre 2023

De 14h00 à 18h00

Palais de Justice de Besançon

Salle modulable (1^{er} étage), 1 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Préciser les attentes du juge et affirmer les particularités de l'expertise bâtiment dans son objet et son déroulement ;

Être capable :

- D'appréhender les particularités de l'expertise bâtiment.

Pour savoir :

- Diriger avec méthode et rigueur des opérations d'expertise bâtiment et réaliser un rapport de qualité dans le respect du Code de procédure civile, répondant aux attentes du juge.

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

14h00-15h00	Introduction Les attentes du juge envers l'expert bâtiment
Intervenant	Monsieur Le Conseiller Cédric SAUNIER Cour d'appel de Besançon - Responsable du pôle des experts L'expertise bâtiment sa place dans les procédures judiciaires civiles Le travail de l'expert un préalable au bon déroulement du procès Les attentes du juge envers l'expert
15h00-15h45	Le cadre juridique de l'expertise « bâtiment »
Intervenant	Maitre Sophie NICOLIER Avocat, en droit de la construction et assurances Le cadre juridique de la construction d'un bâtiment <ul style="list-style-type: none">- La multiplicité et la diversité des liens contractuels ;- Les contraintes réglementaires et les obligations des acteurs ; Le cadre juridique qui s'impose à l'expert « bâtiment » <ul style="list-style-type: none">- Les obligations de l'expert lors des opérations d'expertise ;- Les obligations de l'expert lors de la rédaction du rapport ;
<i>15h45-16h00</i>	<i>Pause</i>
16h00-16h45	Les particularités de l'expertise bâtiment
Intervenant	Monsieur Alain DRAPIER Expert judiciaire, dans le domaine de la construction Les particularités du process de construction d'un bâtiment <ul style="list-style-type: none">- La multiplicité des acteurs de la construction ;- Des travaux sous contraintes réglementaires et sous garanties ; Le litige et l'expertise « bâtiment » <ul style="list-style-type: none">- La survenance du litige et la désignation de l'expert ;- Les opérations d'expertise ;- L'examen des pièces et la rédaction du rapport ;- La réponse aux dires ;
16h45-17h30	Exemples et cas pratiques
Intervenant	Maitre Véronique DURLLOT Avocat, en droit de la construction et assurances Exemples d'expertises « bâtiment » <ul style="list-style-type: none">- Sur la qualité de la démarche et des investigations ;- Sur la qualité et la clarté des conclusions ; Exemples de décisions de justice <ul style="list-style-type: none">- Rejoignant ou non les conclusions de l'expert ;
17h30-17h45	Questions et débats
17h45-18h00	QCM fin de formation

Organisation de la formation

Intervenants :

- M. Cédric SAUNIER, conseiller - Cour d'appel de Besançon
- Me Sophie NICOLIER, avocate
- M. Alain DRAPIER, administrateur CEJCA, expert bâtiment
- Me Véronique DURLLOT, avocate

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Durée de la formation : 4 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 60 €
- Non membres de la Compagnie : 120 €
- Magistrats : Offert